



Droit de résiliation au bail

Par **oliyoo**, le **15/03/2012 à 13:29**

Bonjour,rnrnSur mon bail il est notifié que c'est un meublé, je demande aujourd'hui la résiliation, il me qu'il y a 3 mois de délai et non un mois.rnDans la maison il a fait installer une chaudière fioul avec une cuve de 2500 litres il y a toujours une odeur terrible et depuis j'ai beaucoup de maux de tête, a t'il le droit d'installer ce type de chauffage dans une maison

Par **isabelle**, le **15/03/2012 à 15:27**

bonjour,je divorce.Le bail est a mon nom. mon ex femme veut rester dans le logement quel sont mes démarches aupres de mon proprietaire?

Par **Marion2**, le **15/03/2012 à 17:23**

Bonjour oliyoo,rnrnLe préavis de départ d'un logement meublé est de 1 mois pour le locataire et non de 3 mois.rnA quel endroit de la maison est installée la cuve à fuel ?

Par **oliyoo**, le **15/03/2012 à 19:12**

Bonsoir,rnMerci pour réponse, la cuve se trouve dans la maison eu l'on appelé une chaufferie qui était auparavant une cuisine

Par **so84**, le **02/04/2012** à **11:12**

Bonjour,rnJ'aurais voulu savoir si une agence immobilière pouvait refuser une fin de contrat de location dans le cas suivant:rnJE suis actuellement employé dans une entreprise, j'ai donné ma lettre de démission pour un nouvel emploi dans un autre département; j'ai envoyé une copie de ma promesse d'embauche à mon agence immobilière afin de pouvoir quitter mon logement dans un mois au lieu de trois; mais l'agence m'a refusé ce droit car elle ne considère pas cela comme une mutation. Ai-je un recours? Que dois-je faire? Merci par avance.

Par **Marion2**, le **02/04/2012** à **12:53**

Bonjour,rnrnCe n'est ni un premier emploi, ni une mutation, l'agence a raison.rnSi vous occupez actuellement un logement vide, votre préavis est de 3 mois et non de 1 mois.rnrnCordialement.